E

Verdict*

*A biffer, sauf dans les cas de "dénégation de culpabilité".

L'audience est levée pour délibérer sur le verdict.

La Cour déclare l'accusé

Procédure sur déclaration de culpabilité
précédant la Sentence

*Lorsque l'audience est déjà ouverte, cette phrase doit être rayée.

Preuve de réputation.

Captain S.L. McMaster, Canadian Grenadier Guards, C.A., attached to No. 4 District Depot, C.A. est dûment assermenté.

Q. 7 *Question par le Président.* Avez-vous quelque preuve à produire quant à la réputation et les états des services de l'accusé. *Réponse du témoin.* R. 7 Oui, je soumets la M.F.B.-355 et la M.F.M. 6.

La déclaration précitée [avec la liste des condamnations et des cas où il y a eu dispense de procès] est lue, marquée Y & Z , signée par le Président et versée au dossier.

Q. 8 *Question par le Président.* L'accusé est-il la personne nommée dans la déclaration dont vous venez d'entendre lecture? *Réponse du témoin.* R. 8 Oui, monsieur.

Q. 9 *Question.* Avez-vous comparé le contenu de la déclaration précitée avec les livres régimentaires? *Réponse.* R. 9 Oui, monsieur.

Q. 10 *Question.* Sont-ce des copies conformes des livres régimentaires et l'exposé des inscriptions figurant aux feuillets de punition est-il un résumé juste et fidèle de ces inscriptions? *Réponse.* R. 10 Oui, monsieur.

(Instruction. — Si, par suite de la nature du service de l'accusé dans un corps départemental, ou autrement, le verdict de la Cour le rend possible de peine exceptionnelle, au sens de celle qui lui est infligée par la Cour, le procureur doit le signaler à la Cour, et celle-ci doit s'enquérir de la nature et de l'importance de cette peine médiocrement.)

L'officier défenseur ne désire pas transquestionner le témoin.

De l'avis de la cour, il n'est pas nécessaire de se conformer à la R. de P. 83 (B).

Le témoin se retire.

Q. 11 *Question à l'accusé.* Avez-vous quelque chose à dire à la Cour? *Réponse.* R. 11 Oui, monsieur, moi-même et aussi par l'entremise de mon officier défenseur (voir documents ci-joints marqués "J" et "K" respectivement)

L'audience est levée pour délibérer sur la sentence.